



Enquête statistique internationale  
sur les compétences des adultes  
#EnquêteInsee  
Février à avril 2023



11 000 personnes âgées de 16 à 65 ans sont interrogées dans le cadre de cette enquête.

### Faire le point sur les compétences des adultes en France

Aujourd'hui, nous utilisons de plus en plus d'informations dans le cadre de notre vie professionnelle et de nos activités quotidiennes. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des compétences en partie acquises lors de nos études, et qui peuvent évoluer tout au long de la vie.

Ainsi, chaque jour, nous pouvons être amenés à suivre des instructions sur une ordonnance, à lire un tableau d'affichage de trains dans une gare, à utiliser une carte pour trouver notre route, à déterminer une date limite de consommation sur un produit alimentaire, ou encore à répondre à un courrier électronique.

Pour relever les défis de la société de l'information, les acteurs publics et les chercheurs ont besoin de faire le point sur les compétences des adultes en France. L'enquête PIAAC répond à ce besoin.

### Une enquête internationale

L'enquête PIAAC est coordonnée par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique). En France, l'adaptation de l'enquête est assurée par la **Dares** (direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail) et la **Depp** (direction de l'Évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale). La collecte est réalisée par l'**Insee**. L'enquête se déroule simultanément dans 33 pays, ce qui permettra de faire des comparaisons internationales.

### Votre participation est essentielle

Pour cette enquête, environ **11 000** personnes de 16 à 65 ans seront interrogées. Les personnes invitées à participer à l'enquête sont sélectionnées au hasard.

Pour garantir des résultats de qualité, il est essentiel que toutes les personnes invitées à répondre à l'enquête y participent.

Les réponses à cette enquête sont strictement confidentielles. Elles servent uniquement à établir des statistiques. La réponse à l'enquête est obligatoire.

### Comment se déroule l'enquête ?

La collecte se déroule entre février et avril 2023. Un enquêteur de l'Insee contacte les personnes sélectionnées pour fixer un rendez-vous. Il est muni d'une **carte officielle** et tenu au **secret professionnel**. Il réalise l'enquête sur ordinateur portable. L'enquêteur vous pose **une série de questions** relatives au parcours scolaire, à l'expérience professionnelle et aux formations suivies.

Ensuite, l'enquêteur vous propose **des mises en situation** reprenant des cas de la vie professionnelle ou de la vie courante. La personne enquêtée est par exemple amenée à rechercher sur une tablette des informations dans un texte, à faire des calculs simples, ou à utiliser un site internet.

En tout, l'entretien dure environ 1h30 ; selon la situation des personnes, cela peut prendre plus ou moins de temps.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.